

Compte rendu du Conseil municipal du mardi 26 juillet 2016

18 heures

Etaient présents :

Dominique CERVONI, Antoine CERVONI, Jean-Pierre TOMEI, Michel TOMEI, Nicole STRENNA, Danielle VINCENT, Jean-Antoine CIOSI

Avec Procuration :

Jules PAVERANI à Antoine CERVONI, Marie-Christine VIALE à Michel TOMEI

Absents :

Jean-Michel FANTOZZI, Patricia CALISTI, Pascale LUCIANI, Louis-Jean OLIVIER

Ordre du jour de la séance :

- 1- Estivales de Luri Arte 2016 – présentation et tarifs
- 2- Décision modificative n°2 au BP M14

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du vendredi 22 juillet 2016, le Conseil municipal a été à nouveau convoqué le mardi 26 juillet 2016 à 18 heures et peut délibérer sans condition de quorum conformément à l'article L2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur Michel TOMEI, est nommé secrétaire de Séance.

Délibération n°2016/07/001 : Estivales de Luri Arte 2016 - Présentation et tarifs

Le Maire expose au Conseil municipal que les Estivales de Luri Arte 2016 se tiendront du 30 juillet au 14 août.

Programme :

Samedi 30 juillet : Chansons, humour et poésie : *Le Cabaret sous les étoiles*

Mercredi 3 août : Théâtre : *M. Armand dit Garrincha*

Samedi 6 août : Contes à deux voix : *L'atelier du comte bastiais*

Lundi 8 août : Voyage dans l'univers lyrique : *L'Oiseau et le vent*

Vendredi 12 août : Projection de 12 courts métrages photographiques : *6^e Nuit de l'Audiovisuel du Cap Corse*

Dimanche 14 août : Jazz vocal : *Concert de Jazz*

Il est donc nécessaire de fixer les tarifs relatifs à l'entrée aux soirées proposées ainsi que les tarifs des boissons :

Tarifs soirées :

Soirées du 30 juillet, 3, 6, 12 et 14 août : 8 €

Soirée du 8 août : 12 €

Gratuité pour les enfants de moins de 12 ans

Tarifs boissons :

Eau minérale ou gazéifiée : 1 €

Sodas : 2 €

Bière : 2 €

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Approuve les tarifs relatifs aux festivités de l'été 2016.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

 **Délibération n°2016/07/002 : Décision modificative N° 2 - BP M14**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que lors de la séance du 15 avril 2016, le Conseil municipal a voté la section de fonctionnement en suréquilibre (+ 335 353.70 €) dans le cadre d'une gestion prudente des finances la Commune.

Vu la décision modificative N°1 en date du 29 juin 2016 relative à l'opération « restauration du tableau « *Sainte Claire et Saint François au pied du Saint Sacrement entourés d'anges* » et de son cadre », ramenant le suréquilibre de la section de fonctionnement à + 333 103.70 €.

Vu l'opération « Acquisition d'un véhicule de voirie », présentée au Conseil municipal du 15 avril 2016,

Le Maire propose les mouvements de crédits suivants :

Désignation	Budgété avant DM	Diminution	Augmentation	Budget après DM
Total des chapitres de dépenses d'investissement mouvementés par la DM	44 325.67 €	0.00 €	9 900.00 €	54 225.67 €
21 Immobilisations corporelles	44 325.67 €	0.00 €	9 900.00 €	54 225.67 €
21571/21 16.2	20 000.00 €	0.00 €	9 900.00 €	29 900.00 €
Total des chapitres de recettes d'investissement mouvementés par la DM	9 666.32 €	0.00 €	9 900.00 €	19 566.32 €
021 Virement de la section de fonct.	9 666.32 €	0.00 €	9 900.00 €	19 566.32 €
021/021	9 666.32 €	0.00 €	9 900.00 €	19 566.32 €
Total des chapitres de dépenses de fonctionnement mouvementés par la DM	9 666.32 €	0.00 €	9 900.00 €	19 566.32 €
023 Virement à la sect° d'investis.	9 666.32 €	0.00 €	9 900.00 €	19 566.32 €
023/023	9 666.32 €	0.00 €	9 900.00 €	19 566.32 €

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
Approuve la décision modificative N° 2 au BP M14 2016.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 19 heures.